

## **PV du comité cantonal du 14 novembre 2008 à la Croisée (Malvilliers)**

Personnes présentes :

Comité : Marc Schneider, Aline Vuilleumier, Jean-Michel Vuilleumier, Josette Robert, Michelle Robert, Pierre Borer, Catherine Mertenat, Henri Sagne, Michel Bertholet, Philippe Egli

Présidents de groupe : Pierre-Alain Dubois (la Colombe), Jean Rickli (La Rochelle)

Bureau : Lucien Blandenier, Anne-Françoise Vuilleumier, Jean-Luc Geiser, Astrid Dapples, Patrick Hänni,

Chalet Montperreux : Jeroen Köller

ASN : Julie Pipoz, Xavier Rotzer

### **Salutations**

JLG salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il les rend attentifs au logo projeté, qui est le logo proposé lors du précédent comité pour remplacer l'actuel logo et qui sera soumis lors de la prochaine AD, pour approbation.

### **PV du 6 juin 2008**

Marc Schneider relève qu'il s'était excusé et fait remarquer que la lecture a été rendue difficile par les abréviations.

Acceptation à la majorité des membres présents, avec une abstention.

### **Rapport annuel 2008 de l'ASN**

JLG distribue aux personnes présentes le rapport pour lecture. Après lecture par les personnes présentes, JLG les rend attentifs au fait que le rapport ne contient pas toutes les activités de l'année 2008 et les invite à s'exprimer sur leur contenu.

Module de sécurité montagne : s'adresse aux jeunes dans leur 17<sup>e</sup> année.

« tronçonneuse fisherprice » : remarque faite par le bûcheron professionnel, lorsqu'il a vu la machine apportée par les scouts.

JLG rappelle qui peut accepter les rapports. Sous cet angle, Marc Schneider fait savoir qu'il ne pourra pas accepter le document remis, dès lors qu'il y manque en particulier le rapport du Montperreux. JLG propose à Philippe Egli de faire un compte-rendu oral du rapport, déjà rédigé mais pas encore transmis. Philippe Egli indique que le rapport ne contient pas d'éléments nouveaux par rapport aux années précédentes ; gestion courante, avec un taux de location important. Cet « attentisme » s'explique par le fait que l'avenir du Montperreux est encore incertain. JLG en profite pour expliquer aux membres présents que la commission du Montperreux et le Bureau se sont retrouvés le 12 novembre passé pour discuter du chalet et des investissements prévus pour 2009.

J. Rickli demande si le Montperreux a été convoqué en relation avec le projet prévu dans la région pour la pose d'éoliennes. JLG fait savoir que pour le moment, seuls les propriétaires directs ont, semble-t-il, été convoqués mais que tant la Commission du Chalet que le Bureau suivent l'affaire. En effet, leur pose pourrait avoir un impact sur l'évolution future du Montperreux. Marc Schneider fait savoir encore que le canton de NE vient de prendre récemment une décision de principe, relative au subventionnement de projets d'éolienne dans le canton, à savoir que dans l'immédiat, il ne subventionne rien et que les projets qui pourraient démarrer dans ces prochains jours le seraient aux risques et périls des investisseurs. Par ailleurs, le canton a également défini certains lieux possibles d'implantation mais le chalet du Montperreux n'en fait pas partie. Marc Schneider veille à la question et aura soucis, le moment voulu, de défendre les intérêts du Montperreux. JLG

assure également les membres présents de la volonté du Bureau et de la Commission du chalet de suivre l'affaire de près.

Après vote, le rapport tel que présenté est accepté à la majorité des membres avec un refus et pas d'abstention.

### **Comptes 2008**

P. Hänni présente par informatique les comptes 2008, ceux-ci n'ayant pas encore été vérifiés par les vérificateurs des comptes.

#### **1. Fonds du scoutisme**

P. Hänni apporte quelques précisions sur ce fonds (qui se traduit concrètement par la gestion du chalet de M'halapenzi, occupé par les Flambeaux de l'Évangile, à la Chaux-de-Fonds. Ils ne paient pas de loyer mais entretiennent les locaux et procèdent aux investissements ad hoc).

#### **2. Compte de l'ASN**

P. Hänni présente les comptes et les commente. Sous cet angle, relève le fait qu'il y a une bonne surprise au niveau des cotisations (hausse du nombre des membres). Il rend également les personnes attentives au fait que le subventionnement du Fond des sports intervient une année sur deux après la clôture des comptes, de sorte que cette année, le montant cumule les subsides 2007 et 2008. Toutefois, ce décalage n'a aucune incidence fiscale. S'agissant des charges, il relève que le montant alloué au secrétariat est moindre, compte tenu du fait que l'ASN n'a toujours pas trouvé de nouvelle secrétaire.

Commentaire final : un bon résultat 2008.

Au bilan : env. 100'000.- de liquidités

En l'absence de questions, P. Hänni montre aux personnes présentes un document sur l'évolution de la fortune de l'ASN de 2001 à ce jour. En résumé, situation relativement saine.

#### **3. Comptes du Montperreux (présentés par P. Hänni, à la place de S. Delage, caissier du chalet mais retenu)**

En résumé, peu d'investissements au cours de l'année 2008 mais très bon exercice comptable, grâce aux locations, de sorte qu'un bénéfice d'un peu plus de 2'000.- est dégagé, hors subventionnement.

Au bilan : P. Hänni relève le fait que le chalet possède un capital d'un peu plus de 100'000.-, soit une situation confortable.

A la question posée du maintien de l'hypothèque, plutôt que de son amortissement, il est répondu que, compte tenu de la volonté future de faire des travaux, il est plus intéressant de laisser l'hypothèque, plutôt que de la solder pour en solliciter une nouvelle par la suite.

L. Blandenier demande si l'ASN pourrait se porter garant, respectivement avancer l'argent au chalet. JLG considère qu'il n'appartient pas à l'ASN de se substituer aux banques, respectivement se mettre dans une situation inconfortable (manque de liquidités) et ne pas être en mesure de financer les activités de l'ASN.

JM Vuilleumier fait part de son malaise de l'absence de vérification des comptes avant le Comité et demande qu'il soit remédié à cette lacune pour les comptes suivants.

M. Schneider relève quant à lui que la présentation montre une bonne tenue des comptes. Il se demande toutefois si effectivement on ne pourrait pas décaler la période de bouclage des comptes, pour s'aligner sur l'année civile.

JLG se dit peiné du manque de confiance qui se dégage des propos tenus.

P. Hänni fait savoir que si les comptes sont présentés au comité en étant déjà vérifiés, le comité n'a plus de latitude pour apporter des modifications.

A la question de la compétence du comité pour accepter les comptes, JLG fait remarquer que le comité est l'organe de décision avant l'AD, laquelle est l'organe qui entérinera les comptes.

Les comptes sont acceptés à la majorité des membres présents, avec une abstention.

### **Elections statutaires**

JLG fait savoir que ANF et PH doivent être présentés à l'AD pour renouveler leur mandat.

ANF précise qu'elle se présente pour une année, sans exclure une prolongation par la suite.

Leurs candidatures sont approuvées par applaudissements.

### **Projets 2009**

Liste donnée par L. Blandenier des différents cours et manifestations prévus pour l'année prochaine.

JLG fait savoir qu'en 2009, le Bureau et la commission des statuts planchera sur la rédaction de statuts de groupe type, dans la mesure où selon le MSdS, chaque groupe doit dorénavant disposer de statuts.

### **Budgets 2009 (ASN et Chalet)**

P. Hänni distribue un support papier pour le budget de l'ASN et commente les chiffres. En l'état actuel, le budget de l'ASN présente un léger bénéfice. Le chiffre présenté pourrait toutefois être modifié, dans la mesure où l'équipe cantonale a souhaité une présentation différente des points relatifs à ses activités.

J. Rickli demande pourquoi les cours sont à charge des participants. ANF lui fait savoir que tel n'est pas le cas d'office, dans la mesure où, d'une part, les groupes peuvent choisir de rembourser les participants et où, d'autre part, à partir du niveau de cours pano, c'est l'ASN qui prend à sa charge les frais de participation.

Sur demande, JLG confirme que les cotisations au MSdS resteront les mêmes que pour 2008.

Après le budget de l'ASN, P. Hänni présente le budget 2009 pour le Chalet. Il apparaît que le chiffre prévu au poste subvention pourrait être moindre (14'000.- au lieu de 30'000.-), de sorte qu'au lieu d'être équilibré, le budget présenterait un déficit d'environ 15'000.-.

Le budget présenté annonce également des « investissements » pour 2009 à hauteur de 30'000.-, compte tenu d'une rénovation nécessaire d'une partie du toit, au bord de l'effondrement.

Après vote, les budgets présentés sont acceptés à l'unanimité.

### **Informations sur la commission pour la Fondation des immeubles de l'ASN**

Un courrier sera envoyé au comité et aux présidents des groupes et à des anciens scouts. Présentation d'un planning pour la création de la fondation.

But : regrouper tous les biens de l'ASN en une seule entité. Les biens de groupes dissous seraient repris par la fondation.

Des contacts ont été pris avec d'autres associations ayant opté pour une telle gestion de leurs biens immobiliers, des exemples de statuts ont été examinés.

Question Josette Robert : Qui fait partie de la commission ? Pour l'instant, elle n'a pas encore été créée, elle le sera ensuite de l'envoi avec les personnes intéressées, qui se manifesteront.

### **Présentation et approbation du projet de nouveaux statuts de l'ASN à l'attention de l'Assemblée des délégués du 23 janvier 2009**

Distribution des statuts et présentation au préalable par JLG du travail effectué par la Commission des statuts (présentation power point : composition de la commission et travail concret effectué par la commission, à savoir les changements opérés, phases de consultation et envoi au MSdS). JLG précise que les changements ne constituent pas une révolution mais une adaptation rendue nécessaire par l'évolution de la situation depuis l'adoption des statuts actuels (1991).

Questions diverses :

quid de la fondation, évoquée au point précédent : si elle entre en vigueur, cela nécessitera une modification mineure des statuts.

Le bureau anime ? : terme repris des anciens statuts mais il est clair qu'il ne se substitue pas à l'EC.

P. Egli signale une erreur au point 14.5 (biffer le terme « auxiliaire »).

Groupes mixtes et non mixtes ? exigence du MSdS.

Marc Schneider se pose la question quant à la représentation équitable homme/femme au sein du bureau avec une alternance régulière. Exigence du MSdS. Lecture par JLG des mails reçus dans le cadre de la phase de consultation par certains membres du comité. Il informe les membres présents du fait que dans la mesure du possible, les remarques faites ont été prises en compte.

Après lecture des mails, question est posée de savoir s'il faut passer à nouveau en revue les articles les uns après les autres. Après discussion, il est convenu de renoncer à un tel exercice, dans la mesure où les membres du comité ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur les statuts modifiés. En conséquence, JLG ouvre une discussion sur l'ensemble du document.

Questions diverses :

Les membres soutien doivent-ils verser une cotisation à l'ASN ? non, mais la possibilité leur est offerte.

Mixité ; quid lors de la compétence pour voter à l'AD, de groupes non mixtes ? La règle du tiers s'applique également dans ces cas, de sorte que le groupe non mixte est amputé d'une partie des voix.

En l'absence d'autres questions, le comité est invité à se déterminer sur la soumission de ces statuts à l'AD. Après vote, le comité accepte à la majorité, avec deux abstentions.

### **Secrétaires (de l'ASN et du Bureau)**

JLG fait savoir que le Bureau a finalement mis le poste de secrétaire à l'ASN au concours et a reçu 10 réponses positives. Trois ont été retenues et seront entendues le 24 novembre prochain par ANF et A. Dapples.

Outre le poste de secrétaire à l'ASN, JLG fait savoir que le poste de secrétaire au bureau est également vacant et lance un nouvel appel au Comité.

### **Divers**

JLG présente la candidature de Rémy Favre au Comité. Il est présenté par L. Blandenier (membre du groupe scout Tychodrome, membre de l'EC en 2<sup>e</sup> branche et du MSdS, membre du nouveau journal MSdS et conseiller à la formation pour l'ASN). Son admission au sein du Comité est acceptée.

Marc Schneider s'excuse pour son intervention aux points 3 et 4 précédents, puisque, après vérification du pv de 1996, constate qu'à l'époque déjà, il s'était étonné de l'absence du rapport des vérificateurs des comptes au comité de novembre et que le caissier de l'époque lui avait alors donné la même réponse qu'aujourd'hui (comptes non figés, rapport présenté lors de l'AD, selon les statuts).

C. Mertenat demande à ce que dans la liste des présences, on précise l'appartenance des présidents de groupe. P. Borer se demande, au vu des membres du comité présents, il n'y aurait pas lieu de revoir la composition dudit comité, pour redynamiser le tout. JLG relève que la question se pose régulièrement mais constate également que le comité constitue un réservoir de compétences pour des manifestations ponctuelles. Par ailleurs, il observe que les membres du comité ne participent certes pas à tout mais qu'il existe malgré tout un noyau d'une trentaine de personnes qui assistent régulièrement à l'une ou l'autre manifestation, séance. Il est vrai toutefois que cette situation pourrait, dans certains cas, être inquiétante, en particulier lorsqu'il y a lieu de se prononcer sur des questions de principe.

Ces réflexions entraînent une discussion plus importante sur le droit de vote lors des séances du comité, auxquelles participent également les présidents des groupes.

ANF annonce la naissance d'un nouveau journal scout, envoyé à tous les membres scouts actifs du MSdS.

Date du prochain comité :